

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION



Procès-verbal N°10  
Réunion Restreinte

## MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :**

**Les convocations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :**

**1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission**

**2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission**

## DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

**N°28406466 - VILLENEUVOISE ANTILLAISE / FRESNES AAS - Match de championnat Anciens / D2-A – (Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)**

*Reprise dossier d'organisation du match sensible.*

La commission prend connaissance des informations transmises par le club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE

Cette rencontre se déroulera : sur les installations du stade Nelson MANDELA en date du 11 Mai 2025 à 9h30

**La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :**

- 1 arbitres officiel central + 2 arbitres officiels assistants + 1 délégué officiel (50 euros à payer sur place) + 1 référent CDPME (50 euros à payer sur place) à la charge du club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE.
- Police Nationale

**Match classé sensible.**

**N° 29705008 – VITRY CA 1 / SUCY FC 1 U18 D1 du 16/03/2025 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)**

*Reprise dossier d'organisation du match sensible.*

La commission prend connaissance des informations transmises par le club de VITRY CA.

**La CDPME confirme cette rencontre en "MATCH SENSIBLE" et a défini la procédure suivante pour cette rencontre :**

Cette rencontre se déroulera : INFORMATIONS TRANSMISES UNIQUEMENT PAR MAIL AUX ACTEURS DU MATCH (elles ne seront communiquées ni sur le site et ni sur footclub et doivent rester confidentielles jusqu'à la date du match).

**La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :**

- 1 arbitres officiel central = à la charge de VITRY CA
- 2 arbitres officiels assistants + 1 délégué officiel (50 euros à payer sur place) + 1 référent CDPME (50 euros à payer sur place) à la charge du club de SUCY FC
- Police Nationale

**Match classé sensible.**

**N° 29671767 – CHEVILLY EL / US RUNGIS U15 D1 du 03/05/25**

*La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de RUNGIS US.*

**La CDPME confirme cette rencontre en "MATCH SENSIBLE" et a défini la procédure suivante pour cette rencontre**

⋮

Cette rencontre se déroulera : **INFORMATIONS TRANSMISES UNIQUEMENT PAR MAIL AUX ACTEURS DU MATCH** *(elles ne seront communiquées ni sur le site et ni sur footclub et doivent rester confidentielles jusqu'à la date du match).*

**La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :**

- 1 arbitres officiel central = à la charge de CHEVILLY EL
- 2 arbitres officiels assistants + 1 délégué officiel (50 euros à payer sur place) + 1 référent CDPME (50 euros à payer sur place) à la charge du club de RUNGIS US
- Police Nationale

***Match classé sensible.***

**Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation**